



Commission Economique et Sociale pour l'Asie Occidentale (CESAO, UN)

PROJET « **REGEND** »

Atelier de Travail National : « *Politiques et Cadres Réglementaires, Institutionnels et Financiers Nécessaires pour la Promotion des Technologies et Applications des ER à Petite Echelle pour le Développement Rural* »

Hôtel Laico, Tunis, Tunisie, 25-26 /02/2020

DÉVELOPPEMENT RURAL : POLITIQUE, STRATÉGIE ET CADRES INSTITUTIONNEL ET LÉGISLATIF

Par : MOHAMED ABDESSALEM

Directeur Central

- I. MILIEU RURAL TUNISIEN PRÉ-INDÉPENDANCE
NATIONALE***
- II. EXPÉRIENCE TUNISIENNE DE
DÉVELOPPEMENT RURAL***
 - 1- POLITIQUES, STRATÉGIES***
 - 2- CADRES LÉGISLATIF ET RÈGLEMENTAIRE***
 - 3- PROGRAMMES***

I. Milieu rural tunisien Pré-Indépendance nationale

- «Rural» Vs «Urbain» : Genèse de clivage...
- Historiquement, les modes d'agglomération de la population tunisienne ont conditionné sa dynamique spatiale :
 - ✓ Villages groupés autour des villes-ports sur le littoral
 - ✓ Aux alentours des points d'eau sur des étendues dispersées
 - ✓ Autour des cultures irriguées (Les Mauresques)
 - ✓ Mécanisation de l'agriculture coloniale
- Ces modes d'agglomération, notamment rurale, furent conditionnés par le facteur fiscal : l'administration beylicale qui usait de la contrainte militaire «*m'halla*» dans sa collecte d'impôts exorbitants (**Brice Slama, *L'insurrection de 1864 en Tunisie***)

- « *Ali Bey rentre au Bardo le 27avril1865 avec d'autres notables prisonniers à qui on espère bien extorquer d'autres biens. Le 5 septembre, il repart pour Béja bien décidé à rançonner à nouveau la population. Toute personne soupçonnée d'avoir du bien est jetée en prison jusqu'à ce que sa famille achète sa libération. Là aussi, la région est complètement ruinée. Seuls ceux qui ont pu trouver refuge dans les montagnes conservent quelques biens* »

(Brice Slaman, *L'insurrectio de 1864 en Tunisie*, éd. MTE, Tunis, 1967)

Conséquences :

- Densification dans les hauteurs des régions et vide dans les plaines.
- Population rurale réticente et réfractaire : Révoltes rurales et amorce de perturbation de mobilité de la population rurale et refoulement des migrants «transhumants»...

Conquête coloniale des terres agricoles

- Mutation du paysage urbain : Emergence de «villes européennes» et de «communes» autour desquelles vivent les populations locales, d'agglomérations agricoles, d'industries d'extraction, de zones portuaires anciennes
- Population rurale abandonnée à son sort.

- **Le Khalifat rapportait que les nomades : «*Sont attirés par la ville, croyant y trouver leur subsistance ; ils portent le plus grand préjudice aux semi sédentaires en s'installant parmi eux. Il n'est pas nécessaire de décrire l'état pitoyable de cette terrible fourmilière qui ne peut vivre que de rapines, de marché noir ; sa présence près de la capitale est un danger sanitaire imminent pour la santé publique* »**

(Lettre du 17 janvier 1948 adressée au Cheikh El Médina)

Le monde rural Pré-Indépendance de Tunisie se présentait ainsi :

- Croit démographique global prolifique (4%)**
- Une population rurale prépondérante 60% Vs Urbanisation : 40%) et différentielle entre régions.**
- Une répartition spatiale fort disparate de population où des régions forestières et de montagnes étaient sur-peuplées et dont les capacités agricoles sur-exploitées...**
- Un potentiel migratoire (exode rural) important notamment pour les sans terres et à partir des régions reculées (Ouest-Sud) contre une stabilité rurale dans les régions Est-littorales**
- Emploi et Habitat : Besoins considérés de première nécessité (relevé dans les programmes dédiés mis en œuvre ultérieurement...) : 335 000 inscrits soit 38% de la population masculine d'âge actif (*Chantiers de Lutte contre la Pauvreté, 1956*)**

- ECONOMIE COLONIALE DE PRÉ-INDÉPENDANCE OÙ TRÈS PEU D'INTÉRÊT FUT ACCORDÉ AU MILIEU RURAL TUNISIEN :
- HORMIS LES QUESTIONS FONCIÈRES (ACQUISITION ET INSTALLATION DES COLONS), LE MILIEU RURAL BÉNÉFICIA UNIQUEMENT D'ENCADREMENT PUBLIC ARTICULÉ AUTOUR DE QUELQUES ACTIONS À VOCATION HYDRAULIQUE, DONT :
- STRATÉGIE POUR LA MOBILISATION ET L'EXPLOITATION DES EAUX.
- RECENSEMENT DES SITES POTENTIELS DE GRANDS BARRAGES (37 SITES)
- RÉGLEMENTATION DE LA MOBILISATION ET DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES EN EAU.
- PLANS DES GRANDS TRAVAUX HYDRAULIQUES ÉTABLIS À LA SORTIE DE LA 2È GM DONT PEU DE TRAVAUX FURENT RÉALISÉS HORMIS CEUX RELATIFS AU LIT MINEUR DE OUED MEDJERDA (1935) ET ASSAINISSEMENT DE SON BV (1936)
- CRÉATION : AIC (1936), AIH, POLICES DES EAUX (1930), CELLULES DE MISE EN VALEUR RESTREINTES (GROUPEMENTS OBLIGATOIRES CRÉES PAR ARRÊTÉ DU M. AGRICULTURE, 1957-1958)
- SEULEMENT 02 GRANDS BARRAGES FURENT CONSTRUITS : B'NI M'TIR ET NEBER (OUED MELLÈGUE).

DÉMOGRAPHIE ET RURALITÉ : DYNAMIQUES CONCOMITANTES...

Indicateurs illustratifs :

Population	1956- 1966	1966-1975	1976-1984	2004-2014
Croît annuel moyen (%)	4.0%	2.5%	3.7%	1.2%

Population	1921	1936	1956	2018
Ruralité (%)	77.0	75.0	60.0	30.0

EXPÉRIENCE TUNISIENNE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

RÉTROSPECTIVE DE LA POLITIQUE RURALE EN TUNISIE

1^{ère} décennies'1960-1970 :

- Instauration des *Pôles de développement* ...
- Instauration du système coopératif avec importance donnée aux villages de coopérants pour leur rétention en milieu
- 1962-1969 : Doubler les PPI (de 60 000 à 119 000 Ha)
- Des PPI Ha fournissant 12.5% de l'emploi agricole, ouvrages hydrauliques et Plan directeur des Eaux du Nord (1974) réalisés
- 1977-1981 : Autosuffisance alimentaire comme objectif national

2^e décennie '1980 : Vision régionalisée du développement

- Découpage en 6 régions encore en vigueur : NE, NO, CE, CO, SE et SO,
- Consultations inter-régionales institutionnalisées
- Démarrage des Grands travaux hydrauliques (barrages, PPI) : Plan d'achèvement du Canal Medjerda-Cap Bon, barrages Joumine, Sidi Sâad et Siliana et Sejnane, équipement de PPI (56 000 Ha) et réhabilitation de PPI (45 000 Ha).
- Taux d'intensification atteint : 97%
- Créations institutionnelles : APIA, BNDA, actuelle BNA

AMORCE DE LA LIBÉRALISATION ÉCONOMIQUE

(années 1970)

- INCITATION À L'INVESTISSEMENT (LOI N° 69-35 DU 26 JUIN 1969) : PAS D'INCITATIONS RÉGIONALES AVEC DES AVANTAGES FISCAUX EXCLUSIFS
- CAISSE GÉNÉRALE DE COMPENSATION (1970)
- INONDATIONS (1969) IMPACTANT LA MOBILITÉ DE POPULATIONS VERS LE GRAND TUNIS, EN PARTICULIER
- DÉCRET-LOI N°72-4 DU 17 OCTOBRE 1972 :
 - CAPITALISER SUR LA DÉLOCALISATION INDUSTRIELLE MONDIALE
 - OUVRIR LA VOIE AUX IDE
 - EXTRAVERSION DE L'ÉCONOMIE TUNISIENNE

STRATÉGIE EN VIGUEUR...

CONSTAT GÉNÉRAL :

- INVESTISSEMENTS ET EFFORTS CONSENTIS N'AYANT PU REMÉDIER À L'EXCLUSION SOCIALE ET LA PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL
- IDR ACTUEL NE POUVANT RESTITUER L'AMPLEUR DES ÉCARTS DE DÉVELOPPEMENT AU SEIN D'UNE MÊME RÉGION
- 4% DES AGRICULTEURS ADHÉRENT AUX STRUCTURES PROFESSIONNELLES.

ORIENTATIONS :

- EXPLOITATION DES RESSOURCES EN EAU NON CONVENTIONNELLES (EAUX USÉES RECYCLÉES, DESSALEMENT DES EAUX DE MER ET NAPPES SAUMÂTRES...)
- MEILLEURE RÉPARTITION DES RECETTES FISCALES.

- LUTTE MULTIDIMENSIONNELLE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE
- RÉORIENTATION DES INTERVENTIONS EN FAVEUR DES CATÉGORIES VULNÉRABLES.
- ACTUALISATION DE **L'IDR** POUR COUVRIR LES DISPARITÉS INTRA-RÉGIONALES
- IDR RETENU DANS LA RÉPARTITION DES BUDGETS
- COORDINATION ENTRE **PROGRAMMES SPÉCIFIQUES** SELON UN SYSTÈME DE SUIVI APPROPRIÉ.
- STRATÉGIE D'ESS DANS L'AGRICULTURE ET RÉVISION DU CADRE LÉGISLATIF DES **GDR** ET **SMSA**
- PRIORITÉS DE MOBILISATION ET DE BONNE GESTION DES RESSOURCES EN EAU
- EVALUATION DU **PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (PRD)**
- STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (SNDR) : EN COURS DE CONSTRUCTION

CONSEIL DE GOUVERNORAT :

INITIÉ EN 1963 – LOI DU 30 DÉCEMBRE 1963.

COMPOSITION :

- GOUVERNEUR (PRÉSIDENT DU CONSEIL)
- S.G DU PARTI
- REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES NATIONAUX
- MAIRES
- 1ER DÉLÉGUÉ DE GOUVERNORAT.

- **MISSIONS** : EXAMEN DU BUDGET D'INVESTISSEMENT À PROPOSER DANS LE CADRE DU PLAN

- **REVENUS** : TAXES ET IMPÔTS, RECETTES D'EXPLOITATION DU PATRIMOINE DU CONSEIL.

- LOI DU 3 JUIN 1975 : RENFORCEMENT DES ATTRIBUTIONS EN STIPULANT QUE LE CONSEIL DU GOUVERNORAT EST INVESTI DE LA GESTION DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS PAR LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS ET DE LA GESTION DES **PRD**.

COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT (CGDR)

▪ **CREATION** : Loi n° 77- 81 du 9 Aout 1981. Restructuré en 1994 (Loi 94-82 du 18 Juillet 1994)

Cette création enchainait aux créations d'agences nationales sectorielles d'aménagement et de promotion du territoire et économique : AFI (1973) - API (1972) - AFT(1973) - ONAS (1973)

OBJECTIF : Assurer une coordination et harmonisation des différentes interventions.

• **MISSIONS** :

- ✓ Assister les services spécialisés à l'élaboration des stratégies et politiques de développement régional
- ✓ Participer activement à la conception, programmation, suivi des programmes de développement régional à l'échelle nationale et régionale.
- ✓ Elaboration des outils de planification au niveau national et régional
- ✓ La promotion du développement régional à travers les organes régionaux
- ✓ Promotion de l'investissement privé

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT (Loi n° 89-11 du 4 Février 1989) :

Gouvernorat comme collectivité publique locale dotée de l'autonomie financière.

• **MISSIONS** :

- ✓ Elaboration et suivi du Plan régional
- ✓ Elaboration et révision des Plans d'aménagement hors périmètre communal
- ✓ Proposition de projets à réaliser
- ✓ Coordination entre Communes
- ✓ Recettes : Fonds propres /Crédits transférés du PRD/Crédits transférés des administrations centrales

✓ **COMPOSITION** :

- ✓ Gouverneur (président)
- ✓ Elus du Gouvernorat
- ✓ Maires
- ✓ Conseils locaux
- ✓ **Depuis 2012** : 4 administrations régionales (CRDA- DREAT- DDR- DRMDE)

PROGRAMMES DEDIES AU DEVELOPPEMENT RURAL

	PDR	PRD	PDRI	PDI
CRÉATION	Décret N° 73-310 du 20 Juin 1973	1987 mis à la disposition du Conseil régional dès 1989	1984-1985 02 circulaires du PM (23 /05/1984 – 10/09/1985 CGDR : interlocuteur unique vis-à-vis des bailleurs de fonds Services techniques : Rôles précisés	2005 Mise en œuvre 2010-2023
OBJECTIFS	Amélioration des conditions de vie dans le milieu rural.	Amélioration des conditions de vie. Emploi	Amélioration des conditions de vie Emploi Petits métiers	Dynamique locale Amélioration des conditions de vie Emploi Micro-Entrepreneuriat
DOMAINES	Sources de revenus pour les ruraux - Infrastructures routières - Habitat - Equipements collectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditions de vie (électrification, AEP, pistes rurales, habitat, assainissement...) ▪ Autofinancement des jeunes porteurs de projets (fond d'amorçage) 	Sources de revenus pour les ruraux - Infrastructures - Equipements collectifs	- Infrastructures d'appui à l'Entrepreneuriat - Equipements Socio-collectifs

PDR (1973) :

Création : Décret n° 73-310 du 20 Juin 1973 (برنامج التنمية
الجهوية وتنشيط الحياة الريفية)

Domaines d'interventions :

- Création de sources de revenus pour les ruraux
- Amélioration des infrastructures routières
- Promotion de l'habitat
- Amélioration de la desserte en équipements collectifs

Objectifs :

Amélioration générale des conditions de vie dans le milieu rural.

Ses **crédits** sont ainsi répartis :

- Formation professionnelle (9%)
- Création de l'emploi (17%)
- Habitat, santé et infrastructure (50%)
- Chantiers régionaux de développement, **PCRD** (17%)

Son parcours peut être jalonné ainsi :

- **1973-1977** : Assistance aux catégories rurales démunies avec des actions individuelles pour leur améliorer les conditions de vie.
- **1977-1980** : Promotion du milieu rural moyennant des activités consistantes (petite hydraulique, petits métiers,...)
- **1980-1982** : Complémentarité avec des interventions de programmes nationaux inscrits aux **Plans de Développement**

Etude d'Evaluation du PDR (CGDR, 1984) :

Des insuffisances y sont relevées, dont :

- Objectifs globaux peu mesurables
- Interventions peu articulées sur des champs d'intervention étendus
- Diversité entre régions non prise en considération
- Orientations futurs en matière de développement rural.

Carte des Priorités Régionales (CGDR, 1982) :

■ Sources statistiques : RGPH de 1974, Enquête consommation des ménages de 1975, statistiques agricoles et d'infrastructure routière...

■ 16 indicateurs de base y sont retenus selon 04 domaines :

Indicateurs généraux, Activité économique, Infrastructure, Niveau de vie.

■ Sur la base de ces indicateurs, 6 groupes de Délégations furent identifiés.

■ **Portée de la CPR :**

- Identification des zones d'interventions du PDRI
- Répartition des fonds communs et le PRD depuis 1989
- Zones d'encouragement du DR (Code d'Investissement de 1993)
- Actualisée en 1993 jusqu'en 2015 (approche de l'IDR pour la discrimination positive)

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RÉGIONAL (PDR, 1987)

COMPOSANTES :

- Amélioration des conditions de vie
- Équipements collectifs
- Activités génératrices de revenus
- Formation professionnelle

Il regroupe les premiers **Programmes de Développement Rural (PDR...)**

- La vision du PDR consiste en la complémentarité avec les interventions sectorielles.
- Les ressources du programme consolident celles des **CRD**.
- **LACUNE** : Besoin de quantification et de mesure des objectifs pour pouvoir évaluer l'efficacité du programme.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL INTÉGRÉ (PDRI, 1984)

- Suite à une évaluation des **PDR** (1984), le CGDR est chargé de la réalisation de programmes de développement intégré dont le **PDRI**.
- Champ d'intervention : petites localités rurales
- Bilan : 333 projets réalisés (1985-1993)
- Le **PDRI** a subi des évolutions successives (modalités et champ d'intervention) donnant lieu à 02 « générations » de projets intégrés
- Evolution majeure : Le « **PDI** »
- **OBJECTIFS MAJEURS :**
 - Stabilisation de la population dans son milieu en y favorisant de meilleures conditions de vie.
 - Modérer le problème de chômage
 - Impulser l'émergence d'ilots de dynamisme économique en synergie avec des projets et programmes sectoriels.

OBJECTIFS :

1. Amorçage de dynamique économique locale par la valorisation d'activités liées aux spécificités locales, favorisant la rétention des populations dans leurs milieux moyennant la création d'emplois et le développement durable
2. Consolidation de la dynamique de création d'emplois dans les régions à travers la promotion de l'emploi et le travail indépendant ainsi que l'impulsion de l'Entrepreneuriat (Pmes) en relation avec les spécificités locales et régionales
3. Consolidation des indicateurs de développement humain en vue d'améliorer la qualité de la vie des citoyens et protéger l'environnement et ce par l'équipement socio-collectif et la consolidation des infrastructures selon les besoins et les priorités locales

ELABORATION :

LE **PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ (PDI)** FUT DÉCIDÉ SUITE AUX CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS :

- ETUDE D'ÉVALUATION EX-POST (2^È GÉNÉRATION **PDRI**)
- ETUDE D'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU **PDUI**,

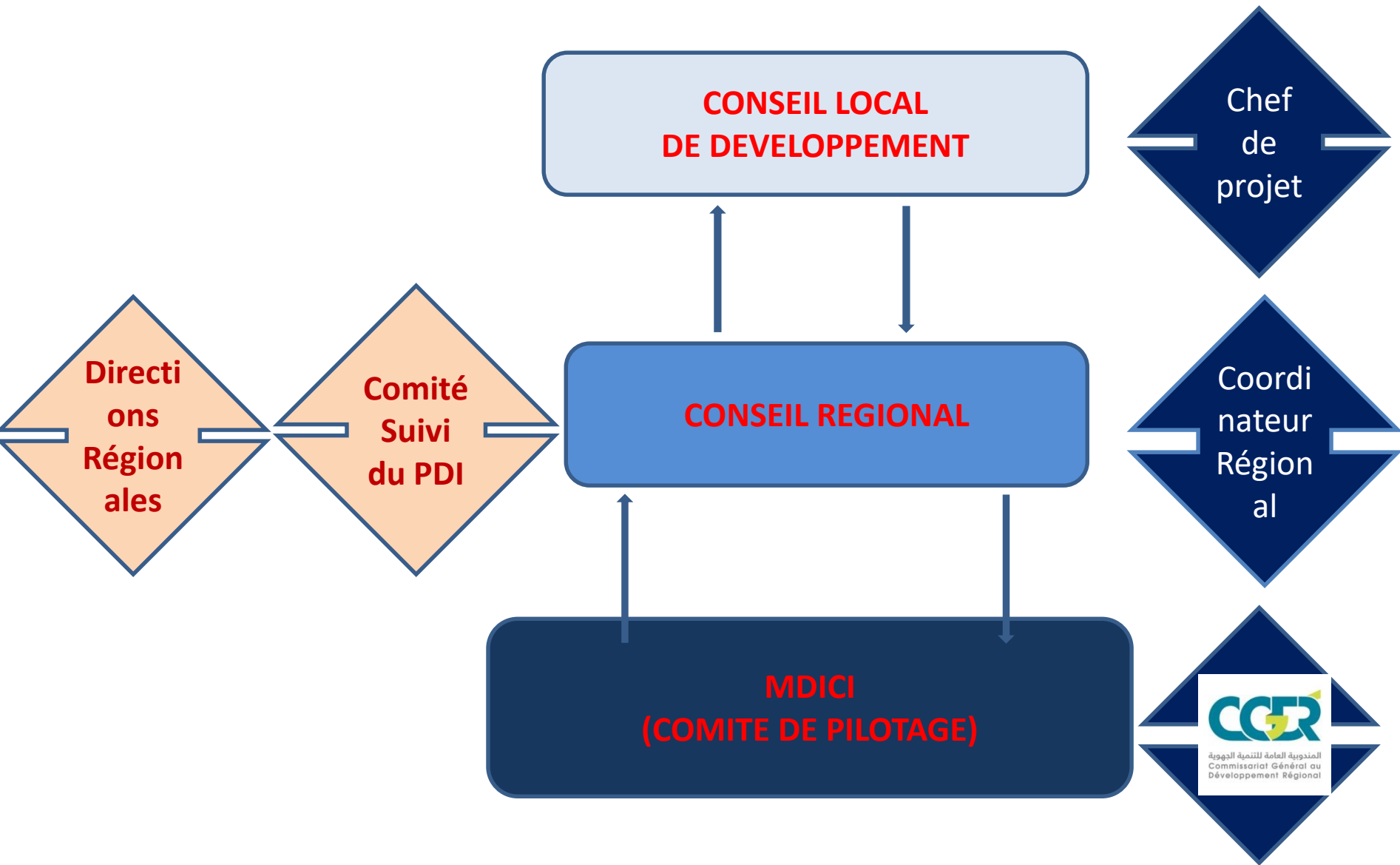
RECOMMANDATION MAJEURE :

MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMME SPÉCIFIQUE COUVRANT LES MILIEUX COMMUNAL ET NON COMMUNAL

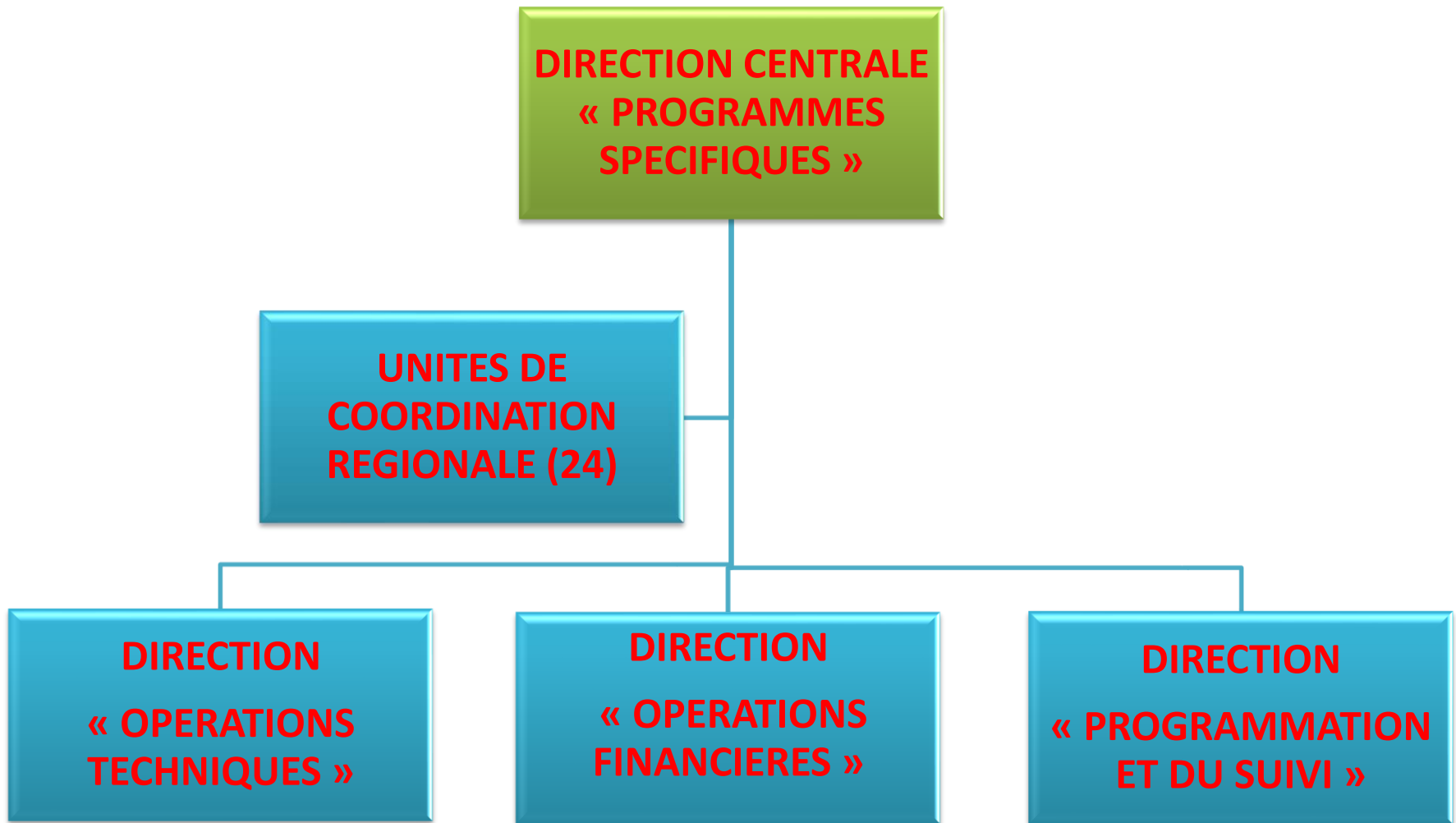
PRINCIPES D'ELABORATION :

- COUVERTURE DES **DÉLÉGATIONS PRIORITAIRES** ET À PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES
- ADOPTION DE LA **DÉLÉGATION** COMME ZONE D'INTERVENTION (MILIEUX COMMUNAL ET NON COMMUNAL)
- ANCRAGE DE **L'APPROCHE PARTICIPATIVE** AVEC LES POPULATIONS-CIBLES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE (IDENTIFICATION ET SUIVI DE RÉALISATION DES COMPOSANTES DE PROJETS)
- CONSOLIDATION DE LA **DÉCENTRALISATION** (CONSEILS LOCAUX POUR L'IDENTIFICATION DES COMPOSANTES DE PROJETS)
- COMPLÉMENTARITÉ ENTRE ACTIONS DU **PDI** ET CELLES À CARACTÈRES SECTORIEL ET RÉGIONAL
- RECOURS AUX SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISABLES
- ADOPTION DE **CONTRAT-PROGRAMME** (MDICI-CRD)

« PDI » : MISE EN ŒUVRE



« PDI » : ORGANIGRAMME



FONDS DE SOLIDARITÉ NATIONALE (1992)

- **Champ d'intervention** : Petites localités rurales démunies
- **Modalité de financement** : contributions volontaires de particuliers, de sociétés et budget de l'Etat. Crédits transférés aux Conseils régionaux pour exécution.
- **Procédure** : Inventaire des localités démunies et programmation annuelle en concertation avec les autorités locales et régionales.
- **Actions prioritaires** : logement, équipements collectifs, infrastructure routière, conditions de vie...
- Ce programme a évolué en matière d'emploi vers la création de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS, 1998)



المدنوية العامة للتنمية الجهوية
Commissariat Général au Développement Régional



**Merci !
شكرا !**



www.cgdr.nat.tn